

REGLEMENT

- **Les inscriptions.**

Les inscriptions ont lieu toute l'année.

Cependant, compte tenu du calendrier de la saison apicole, les inscriptions reçues à compter du 1^{er} avril seront prises en compte pour la saison suivante.

- **Le nombre de parrainage.**

Le nombre de parrainage est limité à 50.

Afin de proposer à nos marraines et parrains, une expérience humaine de qualité, nous limitons le nombre de souscriptions à 50 par saison.

- **La durée du parrainage.**

Chaque parrainage est conclu pour une durée d'un an. L'envoi de vos pots de miel marque la fin de l'opération de parrainage.

Vous pouvez toutefois reconduire l'expérience en nous adressant un nouveau bulletin d'adhésion.

Vous bénéficierez alors d'une remise de 10% (remise appliquée pour deux parrainages consécutifs).

- **La personnalisation de vos pots de miel.**

L'ensemble des pots sera personnalisé au même nom.

- **L'envoi de vos pots de miel personnalisés.**

Vos pots de miel vont être expédiés en Colissimo à compter du 1^{er} octobre.

Le temps pour nous de récolter, extraire, laisser mûrir le miel !

- **La newsletter.**

Nous nous engageons à vous envoyer chaque mois une newsletter par mail.

Celle-ci sera pour nous l'occasion de vous donner des nouvelles de « votre » ruche et de vous faire partager notre savoir-faire.

- **La journée découverte.**

La date de la journée découverte vous sera communiquée ultérieurement mais suffisamment à l'avance pour vous permettre de vous organiser.

Nous mettrons gracieusement à votre disposition combinaison et gants afin de vous permettre de profiter au mieux de cette journée.

Prévoyez une tenue confortable et des chaussures fermées.

- **Le repas.**

Lors de la journée découverte nous aurons le plaisir de partager ensemble un repas non loin du rucher.

Ce repas est inclus dans le prix du parrainage pour les marraines et parrains. En revanche, vous devrez vous acquitter d'une participation forfaitaire de 10€ pour tout accompagnateur (dans la limite de deux accompagnateurs par parrainage).